

2021 DASES 145 : Subventions (10 800 euros) à 7 associations, convention annuelle avec une association et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec deux d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Mois Parisien du Handicap offre chaque année un mois de visibilité, d'échange et de partage aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux associations et autres acteurs mobilisés. Se rencontrer, échanger, se connaître, autant de leviers qui permettent de combattre les préjugés et d'accepter l'autre dans son altérité et sa différence. Au-delà du travail quotidien accompli dans les vingt arrondissements parisiens, par les mairies, les associations, les établissements médico-sociaux, les établissements scolaires et bien d'autres acteurs locaux, des temps forts permettent dans l'année d'affirmer cet objectif.

La douzième édition du Mois Parisien du Handicap s'est tenue du 26 mai au 10 juillet. De nombreux événements culturels et ludiques ont pu susciter des échanges entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides. Durant plus d'un mois, la possibilité a été donnée à de nombreux acteurs, associations, citoyens et services de la Ville d'organiser ou de participer à des événements dont l'objectif est de mettre le handicap au cœur de l'actualité parisienne. Dans tous les arrondissements de la capitale, les parisiennes et les parisiens ont pu se familiariser avec le handicap au travers d'événements festifs, de conférences, de débats, d'animations. Ce mois a été rythmé par plusieurs événements phares : la caravane pour l'inclusion des enfants en situation de handicap organisée par l'APF - France handicap, l'exposition photo « Être beau » sur les grilles de la tour Saint-Jacques, le colloque du 16 juin à l'Hôtel de Ville sur les thèmes du handicap et de l'accessibilité, le grand bal inclusif et participatif orchestré par le chorégraphe Johan Amselem et la compagnie La Halte Garderie. Il a également été animé par de multiples initiatives associatives.

Afin de soutenir ces événements, deux projets de délibération, présentés au Conseil de Paris de juin et juillet, ont déjà accordé une subvention à neuf associations pour un montant total de 25 500 euros. Le présent projet de délibération a pour objet de proposer l'attribution de

subventions à sept associations qui se sont mobilisées lors du Mois Parisien du Handicap, pour un montant total de 10 800 euros.

**L'association ANQA** a pour objectifs l'initiation et la réalisation de projets chorégraphiques avec des personnes en situation de handicap et des personnes qui ne le sont pas, amateurs et professionnels, via le collectif « Danse avec les roues ». Elle développe l'art thérapie dans certains secteurs (soins, structures spécialisées, hôpitaux...). ANQA est une compagnie de danse contemporaine d'une douzaine d'artistes, qui organise des ateliers inclusifs avec le public et crée des passerelles entre structures culturelles et médico-sociales.

Pour le Mois Parisien du Handicap, l'association a organisé samedi 19 juin une « performance dansée » au parc Chapelle-Charbon dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, en collaboration avec des artistes invités et des résidents du SAJ Pont de Flandre 19<sup>e</sup> et le Centquatre. Les performeurs s'inscrivent entre nature et urbanité, dans une exploration ludique et sensible de l'espace. Trois lieux du parc sont investis par les danseurs et les musiciens pour offrir trois cadres différents de la performance. L'événement présentait également un duo issu de la dernière pièce de la compagnie Takamashi, avec une danseuse en fauteuil roulant et sa partenaire.

L'association **Jaccède** a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation, à l'emploi, aux voyages, des personnes à mobilité réduite. Dans ce contexte l'association anime la plateforme collaborative Jaccède.com (site internet et application mobile) qui permet la diffusion et l'échange d'informations sur l'accessibilité. Ainsi, en fonction de sa propre mobilité, chacun peut anticiper ses déplacements, notamment dans les différents établissements recevant du public (administrations, musées...). Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association a proposé sur l'ensemble des arrondissements et lors de chaque événement du programme, de référencer sur le site les structures ou lieux d'organisation des manifestations, en amont et pendant les événements afin de favoriser la participation du plus grand nombre et surtout les personnes en situation de handicap et leurs proches. Jaccède utilise également son blog et les réseaux sociaux pour relayer ces événements. Enfin, elle a organisé un webinar pour les organisateurs afin de les sensibiliser à l'utilisation du site internet.

**La Compagnie Idées Baladeuses** a pour but de promouvoir la création et la diffusion de manifestations artistiques et éducatives, notamment celles liées à l'art chorégraphique contemporain, sous toutes ses formes et pour tout public. Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, la compagnie a proposé une action de sensibilisation à la danse contemporaine. Elle a organisé un premier atelier de découverte et de sensibilisation à la danse contemporaine adapté à la condition physique des participants. Puis, un second atelier d'approfondissement et d'élaboration d'une courte forme de représentation a été proposé dans l'objectif de réaliser une vidéo (flashmobs réunissant une soixantaine de personnes).

La **Compagnie Les Toupies** a pour objet un travail de recherche artistique, la création et la diffusion de spectacles, l'organisation d'ateliers et de stages pour enfants et adultes valides et en situation de handicap et notamment la mise en place de nombreuses actions culturelles telles que le théâtre, la danse, les arts plastiques et la musique. Les actions mises en place dans le cadre du Mois Parisien du Handicap ont notamment pour objectif de donner la parole aux différents publics concernés. Les événements programmés ont également pour but de faire découvrir le travail de la troupe Les Mines de rien et notamment trois représentations théâtrales, sur les chemins de la tragédie avec l'histoire grecque du mythe de Philomèle et Procné, qui se sont tenues les 17, 18, 19 juin, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

L'association **La Nuit du handicap** a pour objet d'organiser des événements inclusifs et participatifs intitulés "La Nuit du handicap". Les actions mises en place favorisent les rencontres entre des publics différents, créent du lien social et sont révélateurs de talents artistiques, sportifs... Les éditions se sont succédé dans 20 villes françaises dont Paris en 2018. 50 000 participants sont enregistrés depuis la création de l'association en 2017. Lors du Mois Parisien du Handicap, la soirée de partage s'est tenue le 12 juin 2021, sur l'esplanade des Invalides où un large espace de 1 200 m<sup>2</sup> accueille différents stands pour des groupes de discussion, des témoignages, des spectacles de danse, de théâtre, des concerts, ateliers artistiques collectifs, animations culturelles et ludiques...

L'association **Les Chemins de la Danse** a pour but de promouvoir pour tous des activités d'expression artistique, corporelle et culturelle favorisant le développement personnel et le lien social. L'association s'attache particulièrement à développer des actions en direction de personnes de tous âges, en situation d'exclusion ou en difficulté du fait de leur situation socio-professionnelle, d'un handicap ou d'une maladie. Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association a organisé des performances chorégraphiques dans les jardins du Palais Royal le 21 juin. Cet événement festif et citoyen, en direction d'un public familial, passants et usagers du jardin, réunit des artistes en situation de handicap ou non, permettant au travers de la danse et de la créativité, de favoriser le vivre ensemble et la rencontre de tous les publics. La soirée s'est poursuivie par un bal inclusif et intergénérationnel, organisé par le collectif « Rencontres Dansées ».

L'association **Personimages** fonde son action sur le principe de reconnaissance des aptitudes des personnes en situation de handicap mental et sur la volonté de leur offrir, à travers l'art, des possibilités d'expression. Elle développe un programme d'ateliers artistiques (peinture, théâtre, musique, danse..) animés par des artistes professionnels qui accueillent enfants et adultes trisomiques, autistes, handicapés sensoriels ou physiques, et psychotiques. Elle organise

également des expositions et stages durant les vacances scolaires ainsi que lors d'évènements participatifs avec des publics ordinaires permettant de faire connaître et valoriser la production artistique des ateliers y compris à l'étranger, ce qui contribue à renforcer l'estime de soi et à changer le regard du public sur le handicap. Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap et plus particulièrement du festival Quartier en culture (quartier Didot-Vanves 14e), l'association a organisé deux opérations de sensibilisation au handicap dans et devant la MPAA Broussais le samedi 12 juin :

- une exposition de tableaux réalisés dans le cadre des ateliers par les participants en situation de handicap intellectuel dans le hall d'entrée de la MPAA ;
- un spectacle de musique et danse devant la MPAA présenté par les participants en situation de handicap intellectuel, auquel il sera proposé au public de s'associer.

Compte tenu de l'intérêt des projets de ces associations, qui participent activement à la dynamique du Mois Parisien du Handicap et qui s'inscrivent dans les objectifs de la Stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 », je vous propose d'approuver l'attribution de subventions pour un montant total de 10 800 euros répartis entre sept associations au titre de 2021 :

- Anqa : 1 500 euros ;
- J'accède.com : 1 500 euros ;
- La Compagnie Idées Baladeuses : 500 euros ;
- La Compagnie les Toupies : 1 500 euros ;
- La Nuit du Handicap : 2 500 euros ;
- Les Chemins de la Danse : 1 950 euros ;
- Personimages : 1 350 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris